

PRO BTP est partenaire de la CAPEB Grand Paris.

CONTRAT SANTÉ / MUTUELLE

Prix ou conformité ? Choisissez les deux avec la complémentaire de PRO BTP.

PRÉVOYANCE

Obligations respectées ? Optez pour un contrat qui respecte la réglementation.

ÉPARGNE SALARIALE

Payer moins d'impôts ? Estimez votre abondement déductible.

ARRÊTS DE TRAVAIL

Un salarié arrêté ? PRO BTP maintient son salaire pour vous !

PRO BTP répond à toutes vos questions et peut vous établir un devis lors d'une permanence tenue tous les mois.

[Consulter le site de PRO BTP](#)

Information et rdv auprès de Laura LE LAY / 01 53 20 69 73 ou
laura.lelay@capeb-grandparis.fr